

# VIVRE À LA Rochette

**GUIDE  
RENTRÉE**

**2025**

**Pôle enfance  
& jeunesse**



[www.ville-la-rochette.fr](http://www.ville-la-rochette.fr)



**LA ROCHETTE**  
Ville de Seine-et-Marne (77)



A photograph of three children in a garden. On the left, a young girl in a yellow dress with a white daisy in her hair looks down. In the center, a girl in a colorful striped dress is seen from behind. On the right, a boy in a blue and white striped shirt is partially visible. The background is a lush green garden with pink flowers.

## SOMMAIRE

- 3** Édito
- 4** Charte qualité du Pôle Enfance
- 5** Multi-accueil « Les Premiers Pas »
- 6** Les écoles
- 8** L'accueil de loisirs périscolaire
- 9** Quoi faire ?
- 10** Accueils du matin et du soir
- 11** Étude surveillée et post-étude
- 12** Restauration
- 13** Accueil de loisirs ALSH
- 14** Tarifs ALSH
- 15** Jeunesse
- 16** Séjours
- 17** Le collège
- 18** Le Conseil Municipal des Enfants
- 19** Guide d'utilisation du portail famille
- 20** Calendrier des vacances scolaires 2024-2025

# ÉDITO

La rentrée est toujours un grand moment d'émotion pour les enfants et leurs parents.

Émotion de découvrir des camarades de crèche, de classe... de rencontrer des nouveaux professeurs, d'entrer dans ces lieux de tous les possibles, où se construit l'avenir de nos enfants.

Lieu d'inclusion et de mixité par excellence, l'école assure la transmission des savoirs fondamentaux en garantissant à chacun les mêmes chances de réussite. Favorisant l'échange et le vivre ensemble, elle offre aussi un espace d'ouverture aux autres et sur le monde, notamment via la mise en place de multiples activités péri et extra scolaires pensées en complémentarité des enseignements conçus par l'Éducation Nationale, au sein du Projet Éducatif Territorial qui a été renouvelé en 2024, apportant davantage de concertation et de cohésion entre les différents acteurs.

L'amélioration thermique des bâtiments scolaires se poursuit cette année encore. Le changement des chaudières à Sisley et Matisse contribuera à offrir un meilleur confort tout en diminuant la facture énergétique.

À l'école élémentaire, pour suivre l'évolution technologique, les ordinateurs de classe seront remplacés par un équipement neuf (cinq ordinateurs début septembre, cinq autres l'an prochain).

Depuis plusieurs années, le Club Ado rencontre un vif succès et le nombre de jeunes qui le fréquentent est croissant. Ils sont maintenant une centaine à participer aux sorties proposées ou à des activités. Afin de leur offrir un espace dédié, un nouveau bâtiment verra bientôt le jour dans la rue Henri Matisse.

Les tarifs applicables aux prestations périscolaires, à la restauration, à l'accueil de loisirs sans hébergement et aux séjours enfance et jeunesse étaient, jusqu'à maintenant, répartis en quatre tranches (calculées à partir des revenus mensuels des familles). Dans un souci d'une plus grande équité, un système de tarification étalé sur huit tranches et calculé à partir des quotients familiaux fixé par la Caisse d'Allocations Familiales entre en vigueur dès septembre 2025.

À toutes et tous, nous vous souhaitons une excellente rentrée et une belle et enrichissante année scolaire aux jeunes rochettois.

Conseillère municipale  
en charge de la petite  
enfance et du centre  
de loisirs extrascolaire



Messaouda Gatellier

Adjoint au maire  
en charge de la jeunesse



Morgan Evenat

Conseillère municipale  
en charge des affaires  
scolaires et périscolaires



Geneviève Jeammet

# Charte qualité du Pôle Enfance

## L'accueil des familles

Nous proposons dans nos structures un accueil individualisé, aimable et attentionné.

Les agents sont courtois, polis et disponibles pour vous.

Chaque jour, nous vous transmettons les informations relatives à votre enfant, répondons à vos questions et vous orientons.

Nous soutenons les parents dans la séparation et les retrouvailles avec l'enfant.

Nous développons les relations avec les familles par l'invitation à participer à des manifestations dans nos établissements.

## L'accueil des enfants

Nous proposons des activités ludiques et éducatives, adaptées aux temps de transition avec les familles.

Nous veillons à la sécurité physique et affective des enfants.

## Les locaux

Nos locaux sont accueillants, propres, rangés et bien éclairés. Ils sont décorés, apaisants et sécurisants.

Des présentoirs d'informations sont à l'usage des familles. Ils répondent aux besoins de confidentialité des familles pour la transmission d'informations.

## Informations pratiques

Nous facilitons l'utilisation de nos services sur Internet et la réalisation de vos démarches en ligne (consultation des menus, paiement des factures, programme du club ados, inscription aux activités extrascolaires...)

[www.ville-la-rochette.fr/pole-enfance/portail-famille.html](http://www.ville-la-rochette.fr/pole-enfance/portail-famille.html)

Nos projets pédagogiques sont à votre disposition sur demande.

[www.ville-la-rochette.fr/pole-enfance/portail-famille.html](http://www.ville-la-rochette.fr/pole-enfance/portail-famille.html)





# Multi-accueil « les premiers pas »

## Dispose de 40 places par habilitation du Conseil départemental

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

### Fermetures annuelles

- Le lundi de Pentecôte.
- Pendant le *Pont* de l'Ascension.
- 4 semaines en été (du lundi 27 juillet au lundi 24 août 2026 inclus).
- Pendant les 2 semaines des vacances de Noël.

### Démarches d'inscription

1. Prendre rendez-vous avec la direction pour établir un dossier (à la fin du 4<sup>e</sup> mois de grossesse).
2. Le dossier (complet) est soumis à la commission d'attribution des places en crèche.
3. Un courrier vous est adressé à la suite de cette commission.

### Vos contacts

29, rue Matisse - **01 64 19 62 67**

Directrice

**Christina Touscoz**



[lespremierspas@larochette77.fr](mailto:lespremierspas@larochette77.fr)

Infirmière

**Pauline Carrere-Casajus**



[infirmiere@larochette77.fr](mailto:infirmiere@larochette77.fr)

### Documents à fournir

- Photocopie du livret de famille .
- Déclaration de grossesse.
- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- Photocopie du dernier avis d'imposition.
- Bulletin de salaire du mois de décembre précédent et le dernier bulletin de salaire de l'année en cours.
- Attestation CAF.
- Lors d'un divorce ou d'une séparation, copie du jugement.

### Prestation

Les enfants sont encadrés et éveillés par des personnels diplômés. Le multi-accueil fournit l'alimentation et les produits de soin.

### Tarifs

Le montant de la participation financière des familles est défini par un taux d'effort, en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources de la famille.



# École Maternelle Henri Matisse

## Rentrée scolaire

Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## Attention

L'école sera fermée *au pont* de l'Ascension

## Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h40 à 11h50 et de 13h50 à 16h40.

## Inscription

Obligatoire en mairie pour les élèves entrant en petite section et les nouveaux arrivants.

## Documents obligatoires :

- ▶ Justificatifs de domicile
- ▶ Livret de famille
- ▶ Carnet de vaccinations

Prendre rendez-vous avec le service scolaire (coordonnées page 19)

## Participation de la commune :

La commune fournit aux enseignants le budget nécessaire à l'achat de fournitures et de matériels pédagogiques ainsi qu'un budget pour les autocars lors des sorties scolaires.

Des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés en École Maternelle) travaillent quotidiennement auprès de l'équipe enseignante et accompagnent les enfants.

## Contacts parents d'élèves délégués

parents\_matisse@hotmail.fr

## Votre contact

31, rue Matisse

Directrice

**Florence Carre-Planche**



01 64 39 24 51



Henri Matisse  
1869-1954 était  
un peintre, dessinateur,  
graveur et sculpteur français.





Alfred Sysley,  
1839-1899  
était un artiste peintre et graveur  
anglais.

# École Élémentaire Alfred Sisley

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

## Rentrée scolaire

Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## Attention

L'école sera fermée *au pont* de l'Ascension.

## Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h50 à 16h30.

## Inscription

Obligatoire en mairie pour les élèves entrant en CP et les nouveaux arrivants. Prendre rendez-vous avec le service scolaire (coordonnées page 19).

## Documents à fournir :

- ▶ Justificatif de domicile
- ▶ Livret de famille
- ▶ Carnet de vaccinations

Prendre rendez-vous avec le service scolaire (coordonnées page 19)

## Participation de la commune :

La commune fournit aux enseignants le budget nécessaire à l'achat de fournitures et de matériels pédagogiques.

Elle met également à disposition deux chariots d'ordinateurs mobiles et les agents de la bibliothèque municipale.

Elle finance aussi l'adhésion à l'union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), les cours de natation à la piscine de Dammarie-les-Lys et les autocars nécessaires.

## Contacts parents d'élèves délégués :

[matisley77000@gmail.com](mailto:matisley77000@gmail.com)

## Votre contact

34, rue Jean-François Millet

Directrice

**Estelle Da Rocha**



01 64 39 31 38





# Accueil de loisirs périscolaire

## Inscription

Les nouveaux arrivants doivent contacter le service scolaire en mairie afin d'obtenir un accès personnalisé au *Portail Famille*.

Tous les justificatifs sont à télécharger directement sur le *Portail Famille*.

## Liste des documents à fournir

- ▶ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ▶ Attestation CAF.
- ▶ Dernier avis d'imposition du foyer
- ▶ Photocopie des pages de vaccination à jour
- ▶ Photocopie du livret de famille ou acte de naissance
- ▶ Attestation d'assurance responsabilité extrascolaire

## Pour les familles concernées

- Page du jugement concernant le lieu de résidence de l'enfant.
- RIB et autorisation de prélèvement.
- Fiche d'autorisation de départ seul pour les élèves de l'école élémentaire.

L'inscription aux différents services peut se faire à l'année ou de manière ponctuelle.

Les familles gèrent les inscriptions, modifications et annulations directement sur le *Portail famille*, **au plus tard le jeudi à 23h59 pour la semaine suivante**, concernant les services périscolaires et les mercredis.

## Horaires

	ALSH* Maternelle	ALSH* Élémentaire
Matin	7h30 à 8h30	7h30 à 8h20
Midi	11h50 à 13h50	
Soir/Étude surveillée	16h40 à 19h	16h30 à 18h
Post-étude		18h à 19h

\*Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

## Attention

**L'accueil périscolaire sera fermé au pont de l'Ascension.**

Toute facture non réglée à la date indiquée, sera adressée à la Trésorerie générale de Melun Val de Seine. En cas de facture impayée, l'enfant pourra être exclu des prestations.

## Facturation

Elle est établie mensuellement par le service scolaire, au début de chaque mois pour les prestations du mois précédent, et notifiées par E-mail.

Elle s'établit selon 8 tranches de quotient familial CAF.

Contactez le service scolaire (coordonnées page 19) pour connaître votre tranche de revenus.

En l'absence d'attestation CAF, la tranche sera calculée sur la base du revenu annuel (revenu annuel/12/nombre de parts fiscales).

En l'absence de tout justificatif, la Tranche 8 sera appliquée automatiquement.

	Quotient familial
Tranche 1	Inférieur à 400
Tranche 2	400 à 699
Tranche 3	700 à 1 039
Tranche 4	1 040 à 1 359
Tranche 5	1 360 à 1 679
Tranche 6	1 680 à 1 999
Tranche 7	2 000 à 2 999
Tranche 8	3 000 et plus

## Modes de règlement

- Espèces
- Chèque
- paiement en ligne
- CESU
- CB
- Prélèvement automatique.

# Que dois-je faire...

## ... Si mon enfant est malade ?

Appeler ou envoyer un mail au service scolaire et à l'accueil de loisirs pour prévenir de l'absence et de la durée, avant 9h30 et envoyer le certificat médical avant la fin du mois. Appeler l'école pour prévenir la direction et l'enseignant(e).

En l'absence de justificatif médical, les prestations seront facturées.

## ... Si je ne peux pas venir chercher mon enfant ?

### Deux possibilités

1. J'ai habilité plusieurs personnes sur le portail famille : elles peuvent venir quand nécessaire, en présentant une pièce d'identité

2. Je n'ai pas habilité la personne : j'envoie un mail au service scolaire et à l'accueil de loisirs en précisant le nom et le prénom de la personne qui viendra et si c'est une habilitation ponctuelle ou annuelle. Je peux aussi déposer à la direction de l'accueil de loisirs, une procuration manuscrite au moins la veille du jour concerné. Cette personne pourra venir chercher l'enfant en présentant une pièce d'identité.

## ... Si je déménage en cours d'année ?

Prévenir la direction de l'école pour obtenir un certificat de radiation.

Prévenir le service scolaire pour clôturer les prestations et la facturation.

## ... Si l'enseignant(e) est absent(e) ?

La mairie est prévenue de l'absence. Néanmoins, l'école peut accueillir les enfants qui seront répartis dans les autres

classes. Si vous souhaitez garder le vôtre à la maison, il faut prévenir la direction de l'école et le service scolaire pour un décompte de la prestation.

## ... Si l'enseignant(e) fait grève ?

En cas de grève, un service minimum pourra être mis en place par la mairie et les équipes de l'accueil de loisirs, si plus de 25 % des enseignants de l'école sont grévistes.

Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit à ce service minimum, il faut absolument en informer la direction de l'accueil de loisirs (par mail ou sms) en répondant au sondage envoyé via le portail famille. Pensez à actualiser vos adresses mail sur le portail famille pour que les informations vous parviennent.

S'il n'y a pas de service minimum, les enfants sont répartis dans les autres classes. Vous pouvez aussi garder votre enfant. Dans ce cas, prévenir le service scolaire.

Dans les deux cas, seules les prestations (matin, cantine, soir, étude et post-étude) utilisées seront facturées.

## ... Si mon enfant n'est pas inscrit pour une prestation et qu'il y a un imprévu familial de dernière minute ?

En cas de besoin impératif de mode de garde, téléphoner au service scolaire pour savoir s'il reste des places. Pour l'accueil du matin, vous pouvez déposer votre enfant même si vous n'avez pas réussi à joindre le service.

Si l'enfant peut être accueilli, le tarif occasionnel des prestations concernées sera facturé.

Date

No.

# Accueils du matin et du soir

## Accueil préscolaire pour les élèves en maternelle et élémentaire

L'accueil de loisirs ouvre ses portes à 7h30. L'accueil des enfants s'effectue jusqu'à 8h20.

Pour des raisons de sécurité et pour permettre la transmission des informations, l'enfant doit être accompagné jusqu'à l'équipe d'animation pour les maternels. Les élémentaires peuvent arriver seuls mais devront obligatoirement se présenter aux animateurs dès leur arrivée.

## Accueil post scolaire pour les élèves en maternelle

Les parents des enfants de maternelle doivent déposer chaque jour la boîte à goûter (inscrire sur le couvercle, nom, prénom et classe).

- Soit dans la caisse de l'enseignant(e) en arrivant à l'école.
- Soit dans la caisse des goûters à l'entrée de l'accueil de loisirs si l'enfant est inscrit à l'accueil du matin.

Les parents ou personnes habilitées devront être en mesure de prouver leur identité pour venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs.

### Tarifs des accueils du matin

	Tarif / jour / enfant
Tranche 1	1,12 €
Tranche 2	1,27 €
Tranche 3	1,43 €
Tranche 4	1,58 €
Tranche 5	1,73 €
Tranche 6	1,88 €
Tranche 7	2,04 €
Tranche 8	2,19 €

Tarif occasionnel préscolaire par jour et par enfant : 5,47€.

### Tarifs des accueils du soir pour les maternels

	Tarif / jour / enfant
Tranche 1	2,80 €
Tranche 2	3,19 €
Tranche 3	3,56 €
Tranche 4	3,95 €
Tranche 5	4,33 €
Tranche 6	4,71 €
Tranche 7	5,09 €
Tranche 8	5,48 €

Tarif occasionnel postscolaire par jour et par enfant : 13,73€.





# Étude surveillée et post-étude

## Lieu

L'étude se déroule dans les classes de l'école élémentaire Sisley.

Le post-étude se déroule à l'accueil de loisirs.

## Déroulement

### 16h30 - 17h

Goûter et jeux (le goûter doit être fourni par les familles et mis dans le cartable), Départ possible mais prestation facturée.

### 17h - 17h50

Étude surveillée (les enfants font leurs devoirs sous la surveillance des animateurs).

### 17h55 - 18h

Rangement et départ soit pour le portail de l'école (rue Van Gogh) soit pour le post-étude, sur inscription (à l'accueil de loisirs).

### 18h - 19h

Post-étude. Jeux et activités à l'accueil de loisirs.

Les parents ou personnes habilitées devront être en mesure de prouver leur identité pour venir chercher l'enfant à la sortie de l'étude ou à l'accueil de loisirs.

### Tarifs étude surveillée

	Tarif / jour / enfant
Tranche 1	2,24 €
Tranche 2	2,55 €
Tranche 3	2,85 €
Tranche 4	3,16 €
Tranche 5	3,46 €
Tranche 6	3,77 €
Tranche 7	4,07 €
Tranche 8	4,38 €

Tarif occasionnel étude surveillée par jour et par enfant : 10,96€.

### Tarifs post-étude

	Tarif / jour / enfant
Tranche 1	1,12 €
Tranche 2	1,27 €
Tranche 3	1,43 €
Tranche 4	1,58 €
Tranche 5	1,73 €
Tranche 6	1,88 €
Tranche 7	2,04 €
Tranche 8	2,19 €

Tarif occasionnel post-étude par jour et par enfant : 5,47€.

# Restauration

## Déroulement en maternelle

Le repas est organisé en 2 services.

Les horaires sont susceptibles d'être ajustés chaque année en fonction du nombre d'enfants inscrits.

**Le premier service se déroule de 12h à 12h45.**

**Le second de 12h30 à 13h15.**

Le repas est servi à table. L'équipe d'animation mange avec les enfants.

Avant ou après le repas, les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, peuvent jouer, faire des activités manuelles ou sportives proposées par l'équipe, dans l'enceinte de l'accueil de loisirs ou dans les cours d'école.

## Déroulement en élémentaire

Le repas se déroule en 2 services.

**12h (cycle 2).**

**12h45 (cycle 3).**

Chaque classe dispose d'un quartier du restaurant scolaire avec un animateur par groupe..

Le repas est servi en self.

Avant ou après le repas, les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, peuvent aller au gymnase, au Parc Saint-Paul, à l'accueil de loisirs ou dans les cours d'école pour des activités et jeux variés proposés par l'équipe.

## Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en cas de traitement médical ou allergie alimentaire

Le document, à faire remplir par un médecin, est à retirer auprès des directrices d'école dès la rentrée scolaire et à transmettre au moins une semaine avant le début des prestations périscolaires. L'ordonnance et les médicaments sont à fournir à l'école **ET** à l'accueil de loisirs.

En cas d'allergie alimentaire nécessitant un panier repas, celui-ci doit être obligatoirement conditionné dans une boîte isotherme et transmis directement aux agents de la restauration (34 wrue Troyon), à partir de 8h pour respecter les règles de sécurité alimentaire.

## Tarif du panier repas

Sous réserve de la signature du PAI lié à des allergies alimentaires et de la fourniture de l'ensemble du panier repas par les familles, la prestation d'accueil au restaurant scolaire sera facturée **3,26 €**, quelle que soit la tranche de revenus de la famille.

### Tarifs des repas (hors PAI alimentaire)

	Tarif / jour / enfant
Tranche 1	3,26 €
Tranche 2	3,56 €
Tranche 3	3,87 €
Tranche 4	4,17 €
Tranche 5	4,48 €
Tranche 6	4,78 €
Tranche 7	5,09 €
Tranche 8	5,40 €

*Tarif occasionnel par jour et par enfant 8,51 €*



# Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

## Accueil périscolaire

les mercredis selon les modalités d'inscription périscolaire (page 8).

## Accueil extra-scolaire

Durant les vacances scolaires, inscription selon le calendrier ci-après via le portail famille.

Attention : Inscription et facturation à la semaine.

## 3 formules d'accueil

**Matin** : 7h30 - 13h30.

**Après-midi** : 11h15 - 19h.

**Journée complète** : 7h30 - 19h.

L'arrivée des enfants s'effectue entre 7h30 et 9h (ou de 11h15 à 11h30).

Les départs s'échelonnent entre 16h30 et 19h (ou de 13h15 à 13h30).

Il est important de respecter ces horaires pour le bon accueil de votre enfant et le bon déroulement du service.

Les inscriptions pour les mercredis doivent se faire au plus tard le jeudi 23h59 de la semaine précédente.

## Dates limites des inscriptions pour les vacances scolaires (années 2025-2026)

Dates des vacances scolaires 2024/2025	Dates limites d'accès au site de réservation
<b>Automne</b> : du samedi 18 octobre au dimanche 2 novembre 2025	Dimanche 28 septembre 2025
<b>Noël</b> : du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026	<b>ALSH fermé</b>
<b>Hiver</b> : samedi 21 février au dimanche 8 mars 2026	Dimanche 1 <sup>er</sup> février 2026
<b>Printemps</b> : du samedi 18 avril au dimanche 3 mai 2026	Dimanche 29 mars 2026
<b>Été</b> : à partir du samedi 4 juillet 2026	Dimanche 14 juin 2026

### Attention ALSH fermé les semaines 32 et 33 (août).

Durant les fermetures à Noël et en août, une convention passée avec la commune de Dammarie -lès-Lys vous permet d'inscrire votre enfant au Bois du Lys. Contactez rapidement leur service Inscription au 01 79 76 96 12.

Toute annulation de réservation de vacances devra être faite au moins 8 jours avant le début de la semaine concernée. A défaut, la semaine sera facturée.

## Vos contacts

34 bis, rue Troyon

### Maternelle

Directrice adjointe

**Nadège Le Floc'h**



06 33 36 40 57

nlfloch@larochette77.fr

### Élémentaire

Directeur adjoint

**Nicolas Dourou**



06 77 63 42 92

servicejeunesse@larochette77.fr



# Tarifs

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### Les mercredis, petites et grandes vacances scolaires

Pour les vacances scolaires, **inscription obligatoire sur 5 jours** (calendrier des inscriptions page 13).

La facturation s'effectue à la semaine.

Pour les mercredis, inscription au plus tard le jeudi à 23h59 pour la semaine suivante.

**L'accueil de loisirs est fermé durant les vacances de Noël et deux semaines en août (page 13).**

Le repas du midi et le goûter sont compris dans les tarifs.

**Les prestations, en cas d'absence sans justificatif, seront facturées.**

### Tarif par enfant Rochettois pour une journée complète

	1 enfant	2 enfants 10% du tarif de base	3 enfants 15% du tarif de base
Tranche 1	7,13 €	6,41 €	6,06 €
Tranche 2	9,67 €	8,70 €	8,22 €
Tranche 3	12,73 €	11,45 €	10,82 €
Tranche 4	15,78 €	14,20 €	13,41 €
Tranche 5	18,83 €	16,95 €	16,01 €
Tranche 6	21,89 €	19,70 €	18,60 €
Tranche 7	24,94 €	22,45 €	21,20 €
Tranche 8	27,49 €	24,74 €	23,36 €

### Tarif par enfant Rochettois pour une demi-journée

	1 enfant	2 enfants 10% du tarif de base	3 enfants 15% du tarif de base
Tranche 1	5,93 €	5,34 €	5,04 €
Tranche 2	8,33 €	7,50 €	7,08 €
Tranche 3	11,30 €	10,17 €	9,61 €
Tranche 4	14,30 €	12,87 €	12,16 €
Tranche 5	17,30 €	15,57 €	14,71 €
Tranche 6	20,30 €	18,27 €	17,26 €
Tranche 7	23,30 €	20,97 €	19,81 €
Tranche 8	25,80 €	23,22 €	21,93 €

Tarif unique pour les familles non rochettoises, par enfant et par jour : Journée complète : 27,49 € - ½ journée : 25,80 €



# Jeunesse

## Public

Les **préados** de l'inscription en 6<sup>e</sup> jusqu'à 13 ans.

Les **ados** de 14 à 18 ans.

## Inscription

L'inscription au service jeunesse s'effectue via le *Portail Famille*.

Les nouveaux arrivants doivent contacter le service scolaire en mairie pour obtenir un accès personnalisé au *Portail Famille*.

Les pièces justificatives doivent être téléchargées directement sur le *Portail Famille*. A défaut, aucune inscription aux activités ne sera possible.

## Documents à fournir :

- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▶ Attestation CAF
- ▶ Dernier avis d'imposition du foyer
- ▶ Carnet de vaccination
- ▶ Livret de famille ou acte de naissance
- ▶ Attestation d'assurance responsabilité extrascolaire

Les programmes d'activités sont diffusés par trimestre, un mois avant la première sortie, sur le site Internet de la ville, Facebook, Snapchat, boîtes mail des familles, les panneaux lumineux et *Panneaux Pocket*.

La réservation des activités se fait par téléphone, mail ou SMS selon les modalités indiquées sur le programme, auprès de M. Dourou.

## Tarifs

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal.

**Pour toutes les activités menées à l'accueil de loisirs, les sorties sur une journée et les week-ends : 30% du coût individuel par jeune, entrée, transport et intervenant compris, avec un**

minimum de 5€.

**Pour les séjours (5 jours) :** tarification selon les 8 tranches de quotient familial (page 8 et 16).

## Facturation

La facture est établie et envoyée aux familles le mois suivant chaque activité/sortie.

## Réseaux sociaux

Vous pouvez nous suivre sur :

 [www.facebook.com/club.adolarochette](http://www.facebook.com/club.adolarochette)

 [clubadolarochette](https://www.snapchat.com/add/clubadolarochette)

 [clubadolarochette](https://www.instagram.com/clubadolarochette)

Les programmes sont diffusés également par affichage sur les panneaux municipaux et disponible en mairie ou à l'accueil de loisirs.

### Votre contact

34 bis, rue Troyon

**06 77 63 42 92**

Responsable de service jeunesse  
**Nicolas Dourou**



[servicejeunesse@larochette77.fr](mailto:servicejeunesse@larochette77.fr)

# Séjours

La commune organise chaque année, un séjour enfance et jeunesse, encadré par les animateurs de l'accueil de loisirs.

Tarifcation calculée sur la base d'un pourcentage du coût du séjour (tout compris) par personne, en fonction de la Tranche de Quotient Familial.

	%
Tranche 1	40 %
Tranche 2	50 %
Tranche 3	60 %
Tranche 4	70 %
Tranche 5	75 %
Tranche 6	85 %
Tranche 7	95 %
Tranche 8	98 %
Extérieurs	100 %

Deux séjours en prévision en 2026 : un séjour enfants au ski et un séjour jeunesse pour des vacances pleines d'aventure et de découvertes !



# Collège Denecourt de Bois-le-Roi

## Sectorisation collège

Depuis septembre 2020, les élèves vont au Collège Denecourt à Bois-le-Roi.

Pour information, les deux lycées de secteur pour la rentrée de septembre 2024 seront le Lycée Joliot Curie de Dammarie-Les-Lys et le Lycée François Couperin de Fontainebleau.

## L'équipe de direction

Mme Mendes Béatrice, Principale, Mme Chantoiseau Isabelle, Principale adjointe.

## Le lieu

Les élèves bénéficient d'un cadre verdoyant et de locaux réhabilités.

L'ensemble du personnel s'attelle à accompagner avec bienveillance chaque élève dans son parcours scolaire au travers de parcours personnalisés et de projets multiples.

Un service de transport spécial La Rochette/Bois-le-Roi, a été mis en place par le Département. La société est Cars Moreau.

## La carte de transport

Seule la **carte SCOL'R** est valable sur ce transport spécial. Vous pouvez la commander en ligne (accès d'ici la fin du mois de juin) ou par courrier en téléchargeant le dossier disponible sur le site Internet du Département.

Vous y trouverez également le code de bonnes conduites.

## Pour plus d'informations

Nous vous invitons à consulter le site internet du Département

[www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires-priorite-au-service/La-carte-Scol-R](http://www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires-priorite-au-service/La-carte-Scol-R)



S7714006 - AC02 :

### COLLÈGE DENECOURT BOIS-LE-ROI ALLER

Commune	Arrêt	Du lundi au vendredi	
La Rochette	Rocheton	07:38	08:38
	Lycée Benjamin Franklin	07:40	08:40
	Claude Monet*	07:43	08:43
	Diaz**	I	08:45
Bois-le-Roi	Collège Denecourt	08:05	09:05

\*L'arrêt de bus Claude Monet est situé à l'angle de la rue avec celle de Jean-François Millet, près de l'ancienne entrée de l'école élémentaire.

\*\*L'arrêt Diaz est devant le cabinet médical rue Théodore Rousseau.

### S7714006 - AC02 : RETOUR

Commune	Arrêt	Mercredi	Lundi Mardi Vendredi	Jeudi
Bois-le-Roi	Collège Denecourt	12:43	16:25 17:25	16:25 17:25
La Rochette	Diaz***	I	16:45	16:45 17:45
	Claude Monet	13:05	16:47 17:47	16:47 17:47
	Lycée Benjamin Franklin	13:08	16:50 17:50	16:50 17:50
	Rocheton	13:10	16:52 17:52	16:52 17:52

\*\*\*L'arrêt Diaz est situé rue Honoré Daumier face au Casino.

### S7713002 : ALLER/RETOUR COLLÈGE DENECOURT BOIS-LE-ROI

Commune	Arrêt	Mercredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi
La Rochette	Diaz	I	07:35
Bois-le-Roi	Collège Denecourt	I	07:55
Bois-le-Roi	Collège Denecourt	12:43	17:35
La Rochette	Diaz	13:03	17:55

\*\*\*L'arrêt Diaz est situé rue Honoré Daumier face au Casino.

# Conseil Municipal des Enfants CME

## Les élections

La préparation se déroule sous l'égide des enseignants des classes de CM<sub>2</sub>. Les enfants qui le souhaitent font acte de candidature, rédigent des idées de campagne, posent un affichage et font un discours devant leurs camarades. Comme leurs aînés, les membres du CM<sub>2</sub> sont élus par vote secret et dépouillement des voix insérées dans l'urne.

Sont ainsi élus chaque année, le dernier vendredi avant les vacances d'automne, cinq filles et cinq garçons.

## Le mandat

- **Participation aux manifestations officielles :** commémoration du 11 novembre, vœux du Maire...
- **Visite des institutions** (selon les possibilités d'accueil des groupes) : Sénat, Assemblée Nationale, CESE, Parlement Européen, Élysée.
- **Réunions organisées** quelques samedis de l'année pour choisir les projets qui seront mis en place et les organiser.

## Exemples

Journées intergénérationnelles, organisation de collectes au profit d'associations caritatives, création de panneaux d'affichage pour la protection des forêts rochettoises, décoration des cours d'école...



# Guide d'utilisation du portail famille

**Il est obligatoire de créer un compte famille pour recevoir notamment les notifications des factures et les mails de communication.**

Pour faciliter les démarches des familles, la mairie a mis en place un *Portail famille*.

Toutes vos démarches doivent être effectuées en ligne.

Contactez le service scolaire de la mairie pour obtenir un accès personnalisé.

La mise à jour régulière de votre profil et celui de vos enfants, est primordiale (régimes alimentaires, allergies, numéros de téléphone, procurations, droit à l'image...).

## 1. Pour vous connecter

► Se rendre sur le site Internet de la commune

[www-ville-la-rochette.fr](http://www-ville-la-rochette.fr)

► Cliquer sur l'onglet **Pôle Enfance**, puis sur **Portail Famille**

► Indiquer votre adresse E-mail

► Indiquer votre mot de passe

(celui choisi lors de la création du compte famille)

Vous pourrez le changer sur le portail.

## 2. Prestations

► Cliquer sur l'onglet **Espace famille**, puis sur **Planning des activités**, puis sur le nom de l'enfant concerné.

Vous pouvez inscrire, annuler, modifier les prestations périscolaires de votre enfant **le jeudi 23h59 pour la semaine suivante**.

Pour les vacances scolaires les dates limites d'inscription sont fixées chaque année (page 13).

► Cliquer sur la date et la prestation souhaitée

► puis, clique droit, les possibilités vont s'afficher

► Votre demande nous est transmise et nous la validerons.

► Pour changer de semaine, cliquer sur les flèches au-dessous du mot **Planning**.

► Pour télécharger les documents obligatoires, cliquer sur l'onglet **Espace Famille**

## 4. Pour envoyer un message à nos services

Utiliser les mails de vos contacts.

## 5. Pour vos données personnelles

Cliquer sur l'onglet **Mon Espace Citoyen**

Vous pouvez ainsi vérifier et modifier vos coordonnées téléphoniques, mail, adresse, situation personnelle et professionnelle, gérer vos procurations...

Pensez à actualiser vos données en cas de changement et à télécharger tous vos justificatifs. A défaut, vous ne pourrez pas faire de réservation.

## 6. Pour suivre vos factures et vos paiements

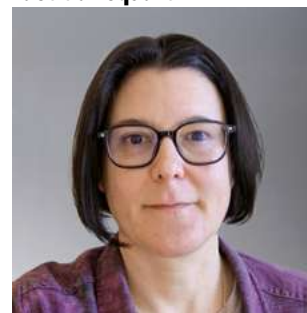
Cliquer sur l'onglet **Espace facturation**

### Votre contact

Mairie Service Scolaire  
55 rue Rosa Bonheur

**01 64 83 06 51**

**Laëtitia Toquart**



[scolaire@larochette77.fr](mailto:scolaire@larochette77.fr)

# Calendrier des vacances scolaires

2025/2026 Zone C

Le départ des vacances a lieu après la classe le vendredi soir et la reprise des cours le lundi matin suivant les jours indiqués.

Attention, fermeture de l'accueil de loisirs les deux semaines de vacances de Noël et les semaines 32 et 33 au mois d'août.

## Rentrée des classes

Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025

## Vacances d'automne

Du samedi 18 octobre  
au dimanche 2 novembre 2025

## Vacances de Noël (Fermeture du centre)

Du samedi 20 décembre 2025  
au dimanche 4 janvier 2026

## Vacances d'hiver

Du samedi 21 février  
au dimanche 8 mars 2026

## Vacances de printemps

Du samedi 18 avril  
au dimanche 3 mai 2026

## Vacances d'été (Fermeture semaines 32 et 33)

Le 3 juillet 2026 après la classe

### Votre contact

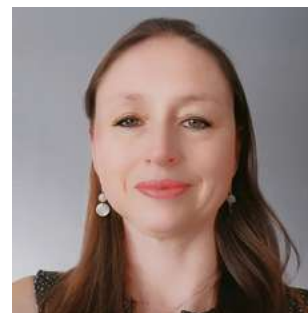
34bis rue Troyon

01 64 19 65 84

07 86 00 68 04

Directrice Pôle Enfance

Karine Gournay



[directionenfance@larochette77.fr](mailto:directionenfance@larochette77.fr)

Directeur de la publication : Pierre Yvroud

Comité de rédaction : Christine Hugot, Morgan Évenat, Geneviève Jeammet, Messaouda Gatellier et Karine Gournay

Crédits photos : droits réservés - Adobe stock - Caneva pro

Dépôt légal : à parution

Adresse : 55, rue Rosa-Bonheur - 77000 La Rochette - 01 64 83 55 55 - [mairie@larochette77.fr](mailto:mairie@larochette77.fr)

Cratation graphique : MS Création

Impression-Fabrication-Solutions : L'atelier 65 - 06 78 32 05 86 - [william.brun@65latelier.fr](mailto:william.brun@65latelier.fr)